

ADDENDA

Plan d'aménagement spécial 2020–2021

Épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette

Unité d'aménagement 033-51

Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix

3 mai 2021

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



Photographie de la page couverture :

Gilbert Massicotte

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-89611-1

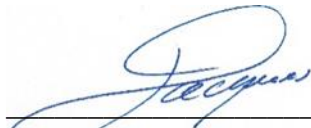
Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix
405, boulevard de Comporté
La Malbaie (Québec) G5A 1W5

Téléphone : 418 665-3721
Télécopieur : 418 665-4007



Gilbert Massicotte, ing.f.
Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix



Jean-Philippe Jacques, ing.f.
Chef de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix



Lucie Thibodeau, ing.f.
Direction de la gestion des forêts de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches



Vincent Beaulieu, ing.f.
Direction de la gestion des forêts de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Recommandé par :



Marc-André Boivin, directeur
Direction de la gestion des forêts de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Table des matières

12. ESTIMATION DE L'AIDE FINANCIERE MAXIMALE.....	2
13. APPROBATION DU PLAN.....	3

Liste des annexes

Annexe 5 : Calcul détaillé de l'aide financière (taux 2020-2021)	4
--	---

Introduction

Au moment de son approbation, la grille de taux applicable pour calculer l'aide financière au plan d'aménagement spécial 2019-2020 n'était pas disponible. Le calcul de l'aide financière avait donc été estimé à partir de la grille de taux 2019. Le calcul de l'aide financière pour l'année 2019-2020 peut maintenant être ajusté avec les taux récemment diffusés par le Bureau de mise en marché des bois pour 2020-2021.

12. Estimation de l'aide financière maximale

Selon l'article 60 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le ministre peut, pour la mise en œuvre d'un plan spécial, accorder une aide financière à toute personne ou à un organisme à qui il confie la réalisation d'activités d'aménagement forestier et qui lui en fait la demande par écrit. L'aide est administrée en vertu du Programme d'investissements dans les forêts publiques affectées par une perturbation naturelle ou anthropique.

En vertu des règles de délégation de pouvoirs, le Secteur des opérations régionales recommande et applique l'aide financière prévue être accordée à un organisme conformément aux orientations financières établies par le Secteur des forêts. Pour la récupération des bois, ces orientations financières se traduisent principalement par une grille de taux d'aide au mètre cube révisée annuellement.

L'aide financière maximale qui avait été estimée avec les taux de 2019 était de 86 120 \$. Avec cet addenda, elle est mise à jour à partir des taux en vigueur pour 2020-2021 comme ils sont présentés à l'annexe 5. Les secteurs ont été ajustés pour refléter l'état des opérations en date du 1^{er} avril 2021. Les taux en vigueur sont publiés sur le site du Bureau de mise en marché des bois (<https://bmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/>).

13. Approbation de l'addenda

J'approuve cet addenda sous réserve des conditions énoncées ci-après :

Le calcul de l'aide financière qui avait été estimé à partir de la grille de taux 2019 est ajusté avec les taux récemment diffusés par le bureau de mise en marché des bois pour 2020-2021.

La sous-ministre associée aux Opérations régionales,



Lucie Ste-Croix

2021-06-01
Date

Annexe 5 : Calcul détaillé de l'aide financière (taux 2020-2021)

Voici le tableau mis à jour avec les taux 2020-2021.

Chantier	Secteur d'intervention	Essence	Qualité	Taux 2020-2021 (\$/m ³)	Volumes estimés (m ³)	Aide financière (\$)*
				Zone de tarification 357		
Bergeron	20_251_01	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	785	2 080
	20_251_08	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	1 755	4 651
	20_251_14	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	10 241	27 139
	20_251_RPLB	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	304	806
Sous-total					13 085	34 676
Lac Potvin	20_251_14	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	2 925	7 751
Sous-total					2 925	7 751
Le Creux	20_251_08	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	2 203	5 838
	20_251_14	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	11 734	31 095
	20_251_RPLB	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	227	602
Sous-total					14 164	37 535
Petit lac Éternité	20_264_05	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	5 408	14 331
	20_264_14	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	7 973	21 128
	20_264_RPLB	Sapin/Épinette	B, C, M	2,65	293	776
Sous-total					13 674	36 235
Total					43 849	116 197

* Les montants sont arrondis au dollar près.

